CANADIAN ARCHITECTURAL CERTIFICATION BOARD

CONSEIL CANADIEN DE CERTIFICATION EN ARCHITECTURE

2025

GUIDE DE LA DEMANDE EN LIGNE

CERTIFICATION ACADÉMIQUE DU CCCA

CONSEIL CANADIEN DE CERTIFICATION EN ARCHITECTURE
1 RUE NICHOLAS, SUITE 710, OTTAWA, ONTARIO K1N 7B7

Table des matières

Introduction 2

Avant de commencer 2
- Vous devez satisfaire au critère d'admissibilité 2
- Choisissez le bon mode de certification 3

En préparation de votre demande 4

Naviguer dans la demande en ligne 5

Processus de la demande de certification 5
- Étape 1 : Création d'un nouveau profil, saisie des coordonnées et sélection du programme de formation : 5
- Étape 2 : Qualifications académiques 9
- Étape 3 : Déclaration, soumission des documents requis et paiement : tous les modes de certification 15

Documents requis 16

Après l'envoi de votre demande 17

CACB-CCA

Introduction

Le présent guide est conçu pour vous aider à chaque étape du processus de demande en ligne de la certification académique du CCCA. Pour éviter les délais dans le traitement de votre dossier, il est essentiel de soumettre une demande complète et exacte. Les demandes incomplètes ne peuvent pas être traitées, ce qui peut retarder considérablement le délai d'examen global de la demande.

Pour que l'expérience soit satisfaisante et que votre demande soit évaluée en temps opportun, nous vous recommandons vivement de suivre attentivement les instructions fournies dans ce guide.
Chaque section contient des indications claires sur la manière de préparer votre demande, de remplir les champs obligatoires, de naviguer sur la plateforme en ligne et de soumettre les documents requis, selon le mode de certification approprié à votre diplôme professionnel en architecture.

Avant de commencer

La certification académique du CCCA est la première étape du parcours menant à l'obtention d'un permis d'architecte au Canada. Avant de s'inscrire auprès d'un ordre d'architectes provincial ou territorial, les diplômés doivent obtenir la certification de leurs qualifications académiques par le CCCA.
Après l'obtention de cette certification, les candidats doivent effectuer un stage en architecture, réussir l'examen des architectes et satisfaire à toutes les autres exigences établies par l'ordre d'architectes concerné.

Vous devez satisfaire au critère d'admissibilité

Avant de commencer votre demande, assurez-vous que vous remplissez le critère d'admissibilité, exigeant de détenir un diplôme professionnel en architecture. Un diplôme professionnel en architecture permet à son titulaire de s'engager dans la voie menant à l'obtention d'un permis d'exercice (l'inscription) comme architecte. Il est reconnu par les organismes de réglementation de la profession et il répond aux exigences de formation requises pour l'entrée dans la profession.

Les principaux types de grades professionnels admissibles pour la certification du CCCA sont ceux qui sont décernés à la suite des études suivantes :

- des études postsecondaires d'une durée minimale de cinq ans sanctionnées par un diplôme de maîtrise en architecture obtenu après un baccalauréat préprofessionnel. Au Québec, la durée minimale des études professionnelles est de quatre ans après la réussite des études collégiales (CÉGEP) d'une durée de deux ans;

- des études postsecondaires d'une durée minimale de six ans sanctionnées par une maîtrise en architecture et qui font suite à l'obtention d'un baccalauréat dans n'importe quelle discipline et qui comprennent au moins trois ans d'études professionnelles en architecture; ou

- des études postsecondaires d'une durée minimale de cinq ans sanctionnées par l'obtention d'un baccalauréat en architecture.

Certaines variations par rapport aux types de diplômes énumérés ci-dessus peuvent être prises en considération, à condition que les candidats soumettent une preuve émanant de l'autorité de réglementation compétente confirmant que leur diplôme satisfait aux exigences d'obtention du permis d'exercice dans le pays où il a été délivré.

Choisissez le bon mode de certification

Lorsque vous présentez une demande de certification académique, vous devez sélectionner le mode de certification qui correspond à votre situation. Chaque mode détermine comment vos études seront évaluées :

- **Mode 1 – Diplômés d'un programme professionnel agréé par le Conseil canadien de certification en architecture (CCCA)**
  Les titulaires d'un grade professionnel en architecture d'un programme agréé par le Conseil canadien de certification en architecture (CCCA)
  Évaluation *:* Le CCCA vérifie le statut d'agrément du grade et confirme que la formation satisfait à la Norme canadienne de formation (NCF) en architecture. Aucun examen détaillé cours par cours n'est requis.

- **Mode 2 – Diplômés d'un programme professionnel agréé par le United States National Architectural Accrediting Board (NAAB)**
  Les titulaires d'un grade professionnel en architecture d'un programme agréé par le National Architectural Accrediting Board (NAAB) ou par un autre organisme reconnu par les ordres d'architectes canadiens.
  Évaluation *:* Le CCCA confirme l'agrément et s'assure que le grade satisfait à la NCF. Comme pour le Mode 1.

- **Mode 3 – Diplômés d'une école d'architecture canadienne avant l'instauration de l'agrément du CCCA, en 1991.**
  Les titulaires d'un diplôme d'un programme d'architecture canadien décerné avant 1991, avant l'instauration de l'agrément du CCCA.
  Évaluation *:* Une évaluation détaillée du dossier universitaire est nécessaire pour déterminer si la formation concorde avec la NCF, y compris un examen cours par cours.

- **Mode 4 – Diplômés d'un programme professionnel en architecture d'un pays étranger (à l'exception des États-Unis) qui n'est pas agréé par le CCCA.**
  Les titulaires d'un grade professionnel ou d'un diplôme en architecture qui est reconnu aux fins de l'obtention d'un permis dans le pays d'origine du candidat, mais qui n'est pas agréé par le CCCA, le NAAB ou un autre organisme reconnu par le CCCA. ***Évaluation :*** Comme celle du Mode 3.

- **Mode 5 – Diplômés, depuis le 1er janvier 2010, d'un programme professionnel en architecture des pays signataires de l'Accord de Canberra**
  Les titulaires d'un diplôme professionnel ou d'un diplôme en architecte d'un programme situé dans un pays qui est signataire de l'Accord de Canberra, depuis le 1er janvier 2010. ***Évaluation :*** Comme celle des Modes 3 et 4

  Mode 6 – Diplômés du programme Syllabus de l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC)
  Les titulaires d'un diplôme en architecture du programme Syllabus de l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC). ***Évaluation :*** Comme celle des Modes 3 et 4

En préparation de votre demande

Rassemblez tous les documents et renseignements nécessaires avant de commencer votre demande :

- relevés de notes officiels de votre diplôme professionnels en architecture : (tous les Modes);
- le programme officiel des cours avec la description des cours qui correspondent au relevé de notes : (Modes 3, 4, 5, 6);
- les titres et codes des cours (Modes 3, 4, 5, 6)
- le nombre de crédits ou heures-semestre : (Modes 3, 4, 5, 6);
- l'année au cours de laquelle chaque cours a été suivi : (Modes 3, 4, 5, 6); et
- la durée d'un semestre (en nombre de semaines) : (Modes 3, 4, 5, 6).

Le temps nécessaire pour remplir votre demande varie en fonction de votre catégorie de certification et du nombre de cours que vous devez saisir pour l'évaluation dans six domaines.

- Pour les **Modes 1 et 2**, moins d'une heure
- Pour les **Modes 3-6** : de 5 à 12 heures, selon la complexité de votre dossier académique.

Naviguer dans la demande en ligne

Pour commencer votre demande, rendez-vous sur le Portail des demandes en ligne du CCCA et créez un nouveau profil :

1. Inscrivez-vous en utilisant votre adresse courriel et créez un mot de passe.
2. Confirmez votre inscription par le courriel de vérification.
3. Ouvrez une session et sélectionnez « Certification académique »
4. Choisissez votre mode de certification.
5. Saisissez vos coordonnées et votre programme de formation.

Processus de la demande de certification

Le processus de demande en ligne comprend deux ou trois étapes, selon votre mode de certification.

- **Étape 1 – Renseignements sur le candidat : création d'un nouveau profil, coordonnées et programme de formation** (pour tous les modes)
  Fournissez les renseignements personnels, l'historique des études et les renseignements sur le programme. Assurez-vous que les renseignements sont exacts et complets.

- **Étape 2 – Liste des cours : qualifications académiques** (Modes 3, 4, 5, 6)
  Entrez les données sur les cours dans les six domaines décrits dans la Norme canadienne de formation (NCF) pour les architectes. Entrez une liste détaillée, cours par cours, pour chaque grade ou diplôme en architecture. Utilisez la fonction « Aide pour les cours » pour classer chaque cours dans le domaine approprié.
  Cette étape permet au CCCA d'évaluer le contenu et l'ampleur de votre éducation par rapport à la NCF.

- **Étape 3 – Déclaration, soumission des documents requis et paiement** (tous les modes de certification)
  Signez la déclaration au CCCA, payez les frais de demande et suivez les instructions pour envoyer les documents. Vous pouvez sauvegarder votre demande à tout moment. Les champs obligatoires doivent être remplis.

Étape 1 : Création d'un nouveau profil, saisie des coordonnées et sélection du programme de formation : (Tous les modes)

Si votre grade professionnel comprend plusieurs diplômes, assurez-vous de tous les inclure.

Le CCCA tient à jour une base de données de syllabus de programmes. Utilisez l'outil de recherche pour vérifier si le programme d'études de votre université est disponible pour les années pendant lesquelles vous avez étudié. S'il ne l'est pas, vous devez télécharger le syllabus officiel de votre programme avec votre demande.

- La première étape consiste à **s'inscrire** dans le Portail des demandes en ligne du CCCA en tant que nouveau candidat et de créer votre profil personnel.

- On vous invitera ensuite à entrer votre adresse courriel et à créer un mot de passe.
- Vérifiez votre boîte de réception pour la confirmation de votre inscription et un lien de vérification. Cliquez sur le lien pour accéder à votre nouveau compte en ligne.

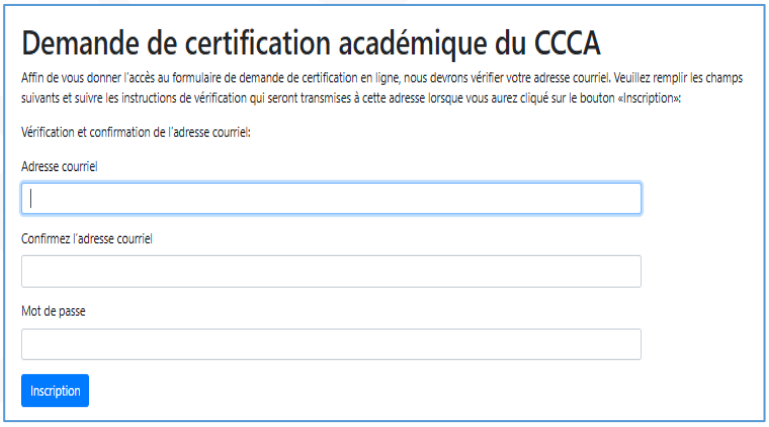

- Cliquez sur le bouton " Certification académique"

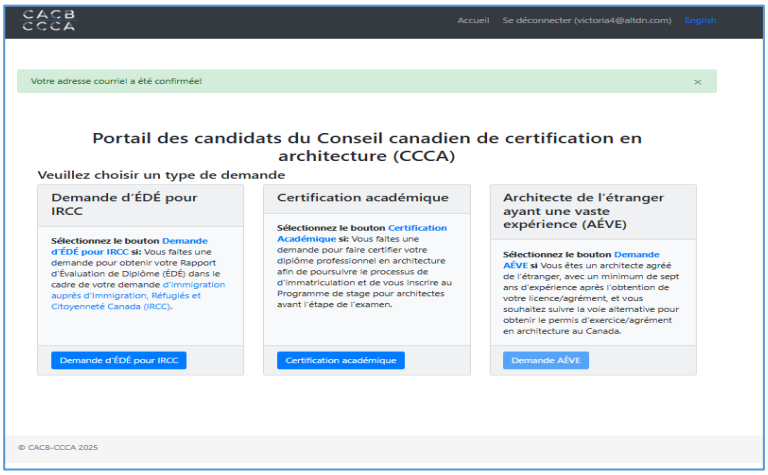

- Sélectionner votre type de demande (mode de certification) en cliquant sur le cercle approprié.

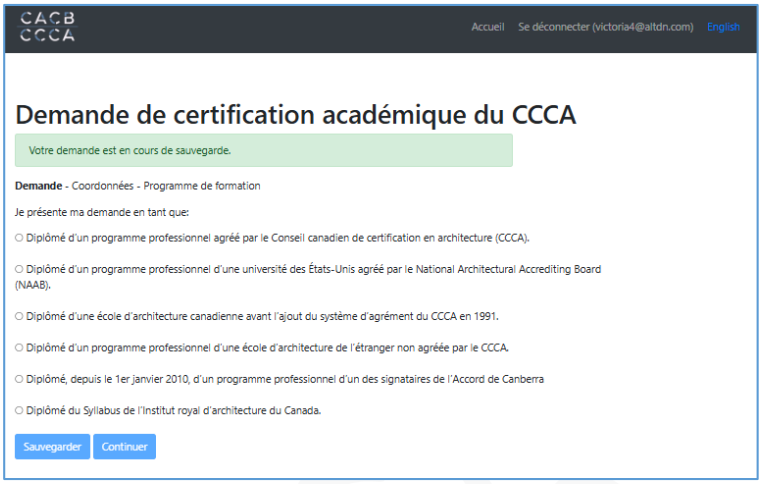

- Entrez vos coordonnées. Remplissez le formulaire en donnant le plus de détails possible, et assurez-vous d'avoir entré tous vos renseignements correctement.

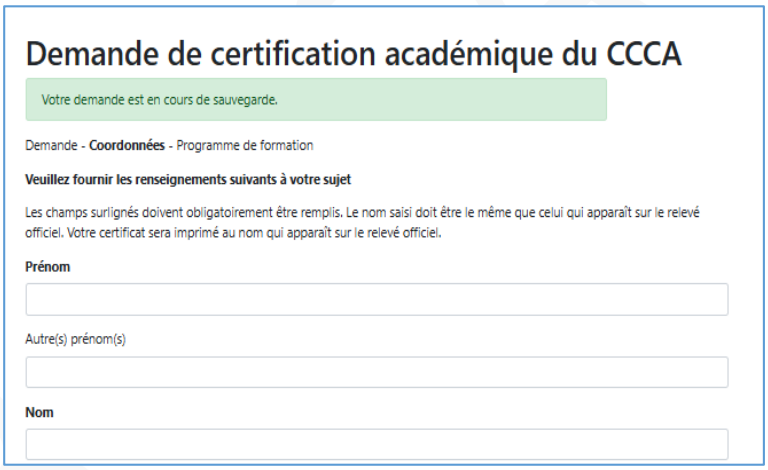

Sélectionnez la province ou le territoire où vous aimeriez être inscrit comme architecte.

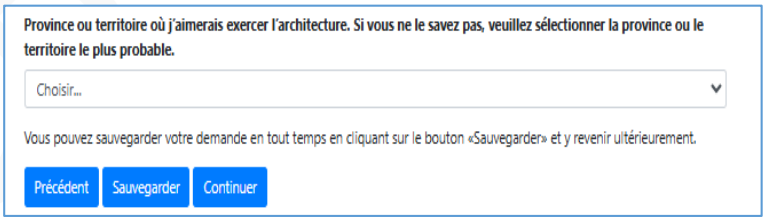

- Si vous n'êtes pas encore certain de l'endroit où vous vous inscrirez, sélectionnez la province ou le territoire où il est le plus probable que vous vous inscriviez.

- Entrez les renseignements sur vos études professionnelles en architecture, en commençant par votre grade professionnel en architecture.

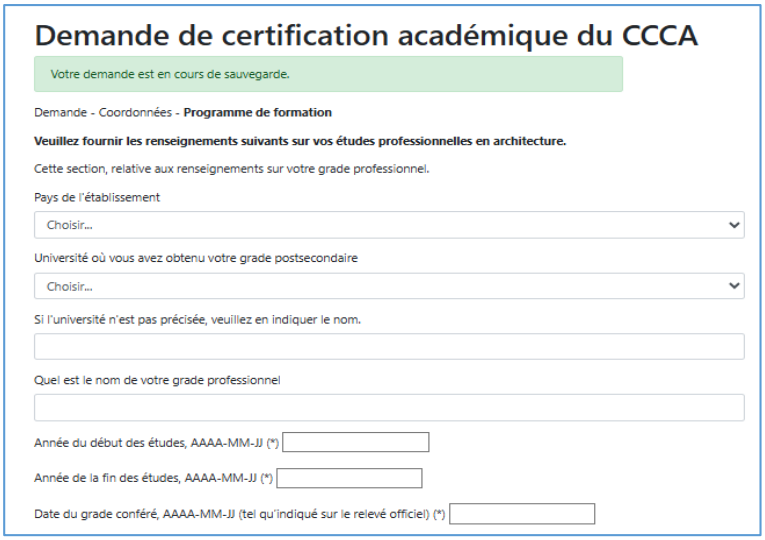

- Sélectionnez le pays de l'université suivi de l'université où vous avez obtenu votre diplôme à partir du menu déroulant.

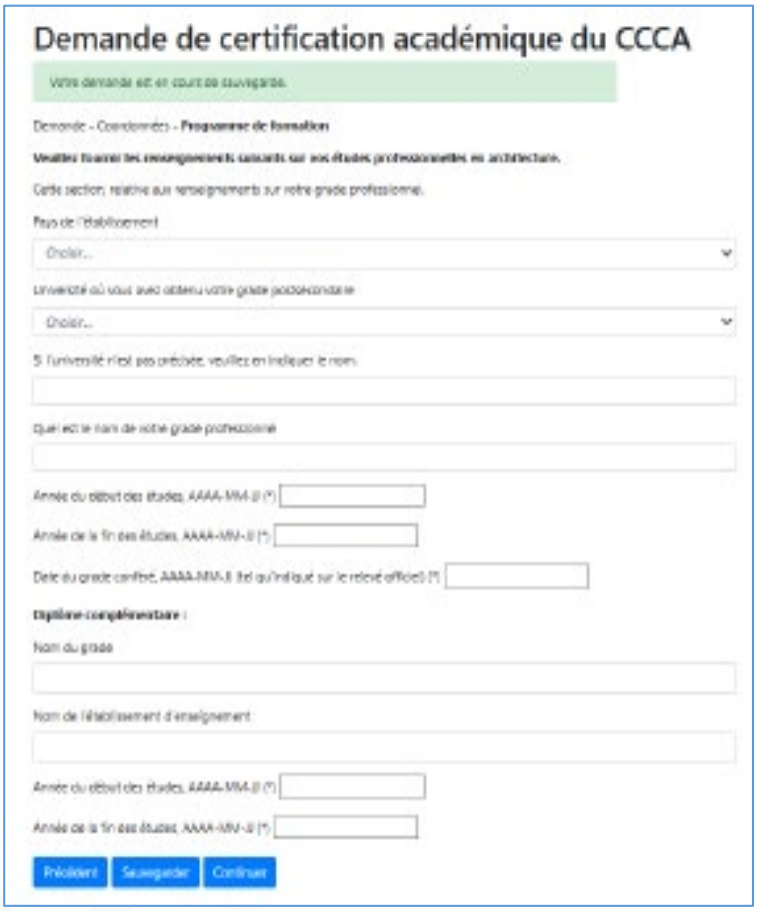

- Si le nom de votre université n'apparaît pas, indiquez-le dans l'espace prévu à cette fin dans le 3e champ. Vous pourrez ensuite ajouter le nom de votre grade professionnel et les années du début et de la fin de vos études.

- Veuillez noter : si votre grade professionnel est une combinaison de 2 grades distincts (premier et deuxième cycles), assurez-vous d'inclure les documents justificatifs requis à votre demande.

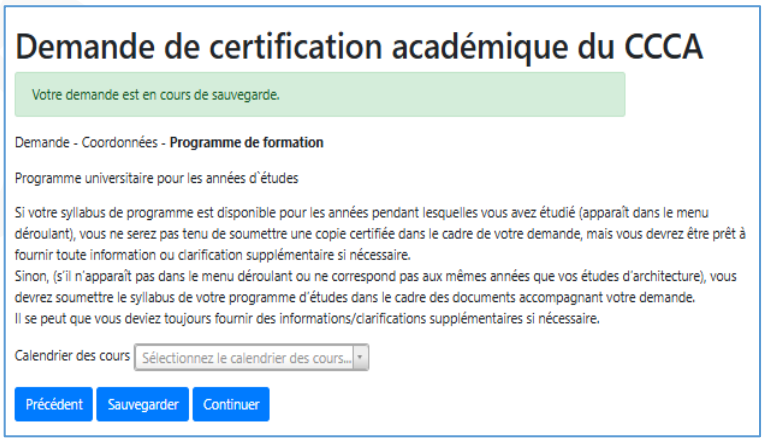

- Le CCCA tient à jour une base de données de syllabus de programmes officiels (calendriers) fournis par des candidats antérieurs ou des universités, en français et en anglais. Dans la prochaine étape, vous déterminerez si cette base de données contient le syllabus de programme pour les années pendant lesquelles vous étiez inscrit dans votre programme professionnel. Vous n'avez qu'à taper le nom de votre université pour utiliser l'outil de recherche.

- Si le syllabus de votre programme est disponible pour les années au cours desquelles vous avez étudié, vous n'aurez pas à soumettre le syllabus de programme officiel avec vos documents. Soyez tout de même prêt à fournir toute information ou précision supplémentaire au CCCA si nécessaire.

- Si aucun syllabus ne correspond à votre grade et à vos années d'étude, vous pouvez passer à l'étape suivante en cliquant sur *Continuer*. Dans ce cas, vous **devrez** fournir le syllabus du programme universitaire applicable parmi les documents qui accompagnent votre demande.

Après avoir achevé **l'étape 1**, les candidats des **Modes 1 et 2** passent directement à **l'étape 3.**

Étape 2 : Qualifications académiques : (Modes 3, 4, 5, 6)

Les candidats doivent remplir cette section en fournissant les renseignements relatifs aux cours suivis dans tous les volets de leur grade professionnel, conformément aux domaines d'études indiqués.

Domaines de formation :

- **Domaine 1 – DESIGN**

  Au moins **40 heures-semestre de crédits** pour des cours portant sur :
  - les théories, méthodes et précédents de design de base à la conception, à la configuration et au design de bâtiments, d'espaces, d'éléments du bâtiment et de composantes tectoniques;
  - de petits bâtiments (résidentiels, à usage unique);
  - des bâtiments complexes (usage multiple et programme avancé);
  - l'aménagement du site;
  - le design ou le contexte urbain;
  - les détails (matériaux, composantes, assemblages ou éléments architecturaux);
  - un éventail de techniques pour la représentation en deux et en trois dimensions, la conception par ordinateur, la modélisation, la simulation et la fabrication.

  De plus, au moins **10 heures-semestre de crédits** sont requises pour des cours dans les domaines suivants :
  - le design de bâtiments complexes basé sur un concept, un programme de bâtiment et un site, qui intègre globalement les facteurs contextuels, les systèmes structuraux et environnementaux, les enveloppes et assemblages du bâtiment, les exigences réglementaires et la gérance de l'environnement.

- **Domaine 2 - CULTURE ET COMMUNICATIONS**

  Au moins **12 heures-semestre de crédits** pour des cours portant sur :
  - l'histoire de l'architecture et du design urbain par rapport aux facteurs culturels, politiques, écologiques et technologiques qui en ont influencé le développement.

  Au moins **6 heures-semestre de crédits** pour des cours portant sur :
  - divers besoins, valeurs, normes de comportement et modèles sociaux et spatiaux propres à différentes cultures et à différents individus dans le monde, ainsi que sur les incidences de cette diversité sur les responsabilités et les rôles sociétaux des architectes.

Au moins **6 heures-semestre de crédits** pour des cours portant sur :

- les écologies dans un sens large qui guident le design des bâtiments et de leurs systèmes et les interactions entre ces écologies et les décisions de conception.

- **Domaine 3 – CONNAISSANCES TECHNIQUES**

  Au moins **4 heures-semestre de crédits** pour des cours portant sur :

  - les codes du bâtiment, les règlements et les normes qui s'appliquent pour un bâtiment et un emplacement donnés, y compris les normes de conception universelle et les principes qui guident la conception et la sélection des systèmes de sécurité des personnes.

  Au moins **4 heures-semestre de crédits** pour des cours portant sur :

  - les principes de base liés à la sélection appropriée et à l'application des matériaux d'architecture sur les plans de la performance fondamentale, de l'esthétisme, de la durabilité, de la consommation d'énergie, de l'utilisation des ressources et de l'impact environnemental.

  Au moins **6 heures-semestre de crédits** pour des cours portant sur :

  - les principes du comportement des structures soumises à des forces gravitationnelles, sismiques et latérales, y compris la sélection et l'application des systèmes structuraux appropriés.

  Au moins **4 heures-semestre de crédits** pour des cours portant sur :

  - les principes de base utilisés dans la conception des systèmes de l'enveloppe des bâtiments et des assemblages connexes sur les plans de la performance fondamentale, de l'esthétisme, de la durabilité, de la consommation d'énergie, de l'utilisation des ressources et de l'impact environnemental.

  Au moins **6 heures-semestre de crédits** pour des cours portant sur :

  - les principes de base qui guident la conception des systèmes actifs et passifs de modification de l'environnement intérieur des bâtiments; les questions soulevées par la coordination de ces systèmes dans un bâtiment; la consommation d'énergie et les outils appropriés d'évaluation de la performance; et les codes et règlements qui régissent leur application dans les bâtiments.

- **Domaine 4 – PRATIQUE PROFESSIONNELLE**

  Au moins **6 heures-semestre de crédits** pour des cours portant sur :

  - l'organisation de la profession, la ou les Lois sur les architectes et les règlements qui en découlent, le rôle des organismes de réglementation de la profession (les ordres d'architectes), le parcours menant à l'obtention du permis d'exercice, y compris le stage en architecture, et les droits et responsabilités réciproques des stagiaires et des employeurs;

- les questions éthiques inhérentes à la formation du jugement professionnel; la responsabilité légale de l'architecte en vertu des lois, des codes, des règlements et des contrats reliés à l'exercice de l'architecture; les droits de propriété intellectuelle; et le rôle de sensibilisation par rapport aux enjeux environnementaux, sociaux et culturels;
- les principes de bases et les types d'organisations des bureaux d'architectes, y compris la gestion financière, la planification opérationnelle, l'entrepreneuriat, le marketing, les négociations, la gestion de projet et l'atténuation des risques, ainsi qu'une compréhension des tendances qui ont des incidences sur la pratique;
- les divers contrats utilisés dans la pratique de l'architecture;
- les relations entre les divers intervenants du processus de conception; les méthodes de sélection des experts-conseils et de la formation d'équipes; les aspects économiques du bâtiment et des stratégies de contrôle des coûts; l'élaboration de plans de travail et de calendriers de projets; et les modes de réalisation des projets.

- **Domaine 5 – FORMATION GÉNÉRALE**

  Au moins **32 heures-semestre de crédits** pour des cours de formation générale. Plus précisément, au moins **14 heures-semestre** pour des cours portant sur :
  - la composition linguistique (au moins 2 heures-semestre)
  - les arts et lettres ou les sciences sociales (au moins 6 heures-semestre)
  - les mathématiques ou les sciences naturelles (au moins 6 heures-semestre)
  - Les 18 heures-semestre qui restent peuvent être effectuées dans n'importe laquelle des matières susmentionnées. Ces cours peuvent faire partie des exigences d'admission ou du cursus du grade professionnel.

- **Domaine 6 – COURS À OPTION**

  Au moins **24 heures-semestre de crédits** pour des cours portant sur :
  - des sujets d'architecture (au-delà des exigences minimales de chaque domaine d'études professionnelles);
  - des sujets optionnels spécialisés en dehors du programme professionnel.

Saisie des renseignements relatifs à vos cours

- Pour de l'Information supplémentaire sur les domaines de formation, veuillez consulter la Norme canadienne de formation pour les architectes sur le site Web du CCCA.

- Cliquez sur « *Continuer à remplir les cours* ».

- Vous serez dirigé vers la page suivante intitulée « *Sommaire des cours* ».

- Pour de l'information sur les exigences minimales et les définitions de chaque domaine de formation, cliquez sur « *Aide sur les domaines de formation* »

- Pour commencer à entrer vos cours, cliquez sur « *Ajouter un nouveau cours* ».

- Sélectionnez le domaine de formation approprié dans le menu déroulant. Vous pouvez cliquer sur « ***Aide sur les domaines de formation*** » pour un bref rappel de la signification de chaque domaine.

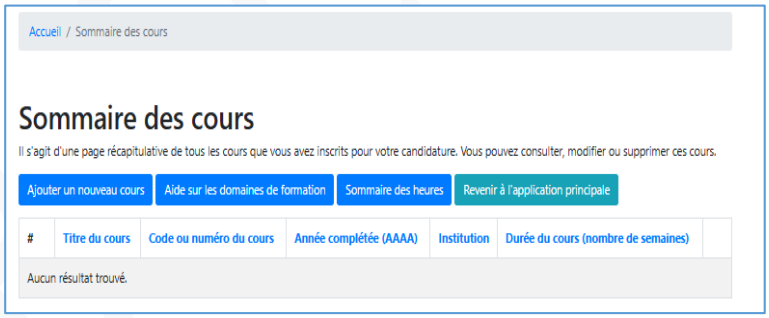

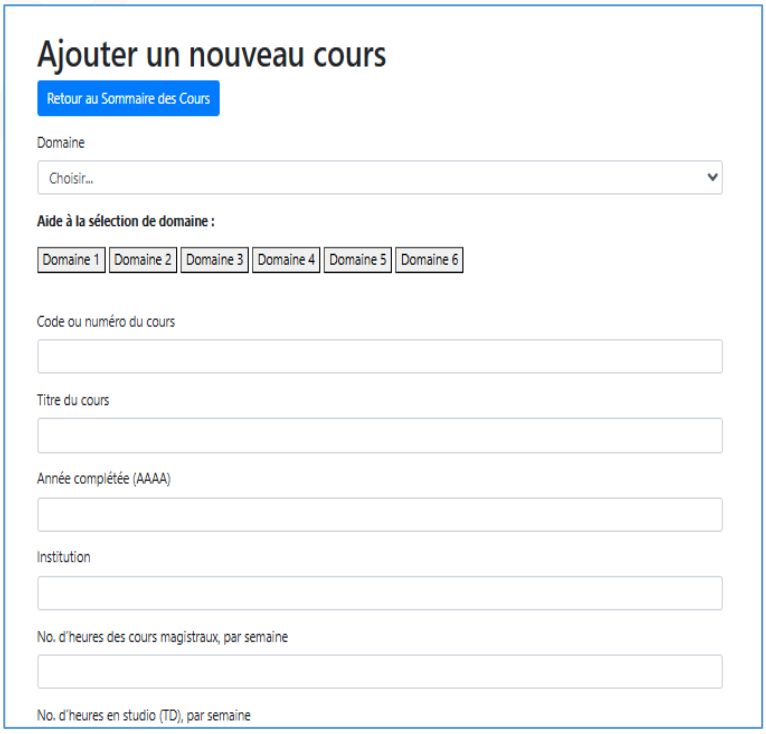

- **IMPORTANT** : Si vous ne savez pas quel domaine correspond le mieux à un cours, veuillez sélectionner le domaine le plus approprié ou l'ajouter à la section « *Cours optionnels* » du classeur.

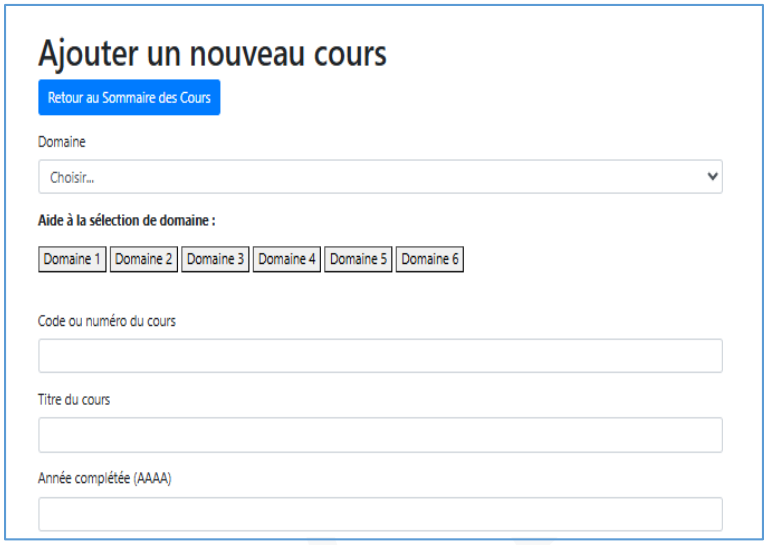

- Remplissez les champs pour chaque cours, au meilleur de vos connaissances, en vous basant sur les informations fournies dans votre relevé de notes officiel et le syllabus du cours.

- Utilisez le champ « **Remarques** » pour inclure des notes ou des éclaircissements aux fins de l'examen de la candidature pour l'équipe d'évaluation.

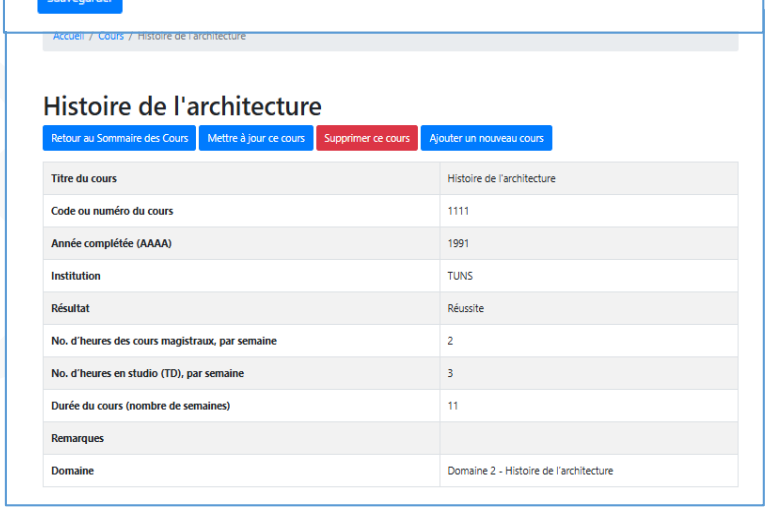

- En cliquant sur « **Sauvegarder »,** la prochaine page affichera les renseignements qui ont été ajoutés.

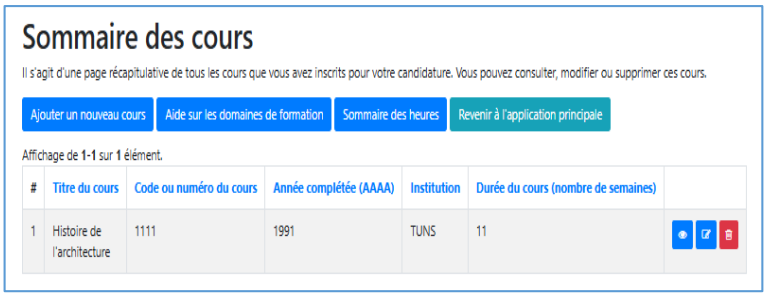

- Vous pourrez alors choisir de mettre à jour les données saisies sur le cours ou de revenir à la page « **Sommaire des cours ».**

- Répétez les étapes ci-dessus pour tous les cours inscrits sur vos relevés officiels, pour tous vos grades en architecture.

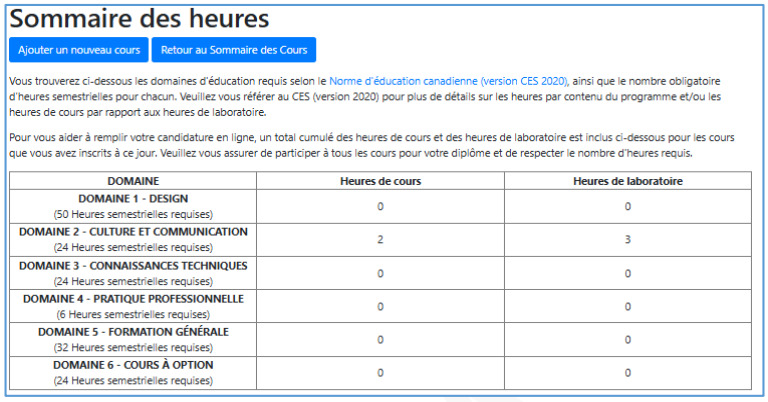

Sommaire des heures

Ajouter un nouveau cours | Retour au Sommaire des Cours

Vous trouverez ci-dessous les domaines d'éducation requis selon le Norme d'éducation canadienne (version CES 2020), ainsi que le nombre obligatoire d'heures semestrielles pour chacun. Veuillez vous référer au CES (version 2020) pour plus de détails sur les heures par contenu du programme et/ou les heures de cours par rapport aux heures de laboratoire.

Pour vous aider à remplir votre candidature en ligne, un total cumulé des heures de cours et des heures de laboratoire est inclus ci-dessous pour les cours que vous avez inscrits à ce jour. Veuillez vous assurer de participer à tous les cours pour votre diplôme et de respecter le nombre d'heures requis.

DOMAINE	Heures de cours	Heures de laboratoire
DOMAINE 1 - DESIGN (50 Heures semestrielles requises)	0	0
DOMAINE 2 - CULTURE ET COMMUNICATION (24 Heures semestrielles requises)	2	3
DOMAINE 3 - CONNAISSANCES TECHNIQUES (24 Heures semestrielles requises)	0	0
DOMAINE 4 - PRATIQUE PROFESSIONNELLE (6 Heures semestrielles requises)	0	0
DOMAINE 5 - FORMATION GÉNÉRALE (32 Heures semestrielles requises)	0	0
DOMAINE 6 - COURS À OPTION (24 Heures semestrielles requises)	0	0

- Vous pouvez consulter la page Sommaire des cours en tout temps, que ce soit pour ajouter un nouveau cours, consulter, modifier ou supprimer des cours.

Demande de certification académique du CCCA

Demande - Coordonnées - **Programme de formation**

Qualifications académiques : domaines

Les qualifications académiques de chaque candidat doivent répondre aux exigences de la Norme canadienne de formation pour le architectes (CES) pour l'admission aux associations provinciales d'architectes. La Norme canadienne de formation pour les architectes exige 160 heures-semestre de crédits académiques regroupés en six domaines :

- Domaine 1 - Design
- Domaine 2 - Culture et communications
- Domaine 3 - Connaissances techniques
- Domaine 4 - Pratique professionnelle
- Domaine 5 - Formation générale
- Domaine 6 - Cours à option

Une heure semestrielle équivaut à 1 heure de cours approuvé par le CCCA ou à 2 heures d'enseignement en laboratoire/studio approuvé par le CCCA par semaine pendant la durée du semestre ou du trimestre. Pour les programmes qui fonctionnent sur un système trimestriel, 1,5 quart d'heure équivaut à 1 semestre heure.

Continuer à remplir les cours

☑ Je confirme avoir rempli tous les cours associés à mon diplôme professionnel.

Veuillez indiquer l'organisme ou la personne qui ransmettra vos relevés officiels au CCCA

(*)

Relevé officiel

L'étudiant

Précédent | Sauvegarder | Continuer

- La page « **Sommaire des heures** » donne un aperçu du nombre d'heures total accumulé dans votre demande jusqu'à présent, pour chaque domaine de formation.

- Après avoir saisi tous vos cours à votre satisfaction, veuillez cocher la case pour le confirmer et veuillez indiquer l'organisme ou la personne qui transmettra votre ou vos relevés officiels au CCCA, puis cliquez sur « Continuer ».

Étape 3 : Déclaration, soumission des documents requis et paiement : tous les modes de certification

- **Déclaration**
  Les candidats doivent lire les déclarations et énoncés concernant la transmission de la candidature. Vous devez lire et cocher la case pour indiquer votre accord avec les énoncés.

- **Envoi de la candidature**
  Après avoir coché la case sur les déclarations et les énoncés, cliquez sur « **Soumettre** ». Vous serez alors invité à procéder au paiement des frais de dossier.

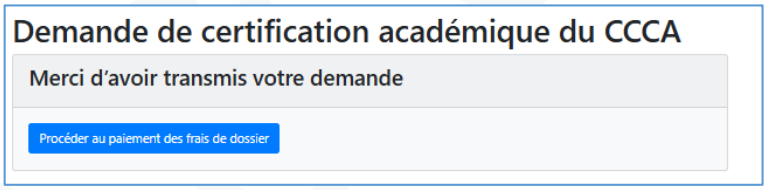

- **Paiement**
  L'étape finale consiste à payer les frais de candidature par carte de crédit via un site de paiement sécurisé. Les frais varient selon le mode de certification sélectionné au début de votre formulaire en ligne. Vous trouverez la [Grille tarifaire des frais de certification sur le site Web du CCCA](#).

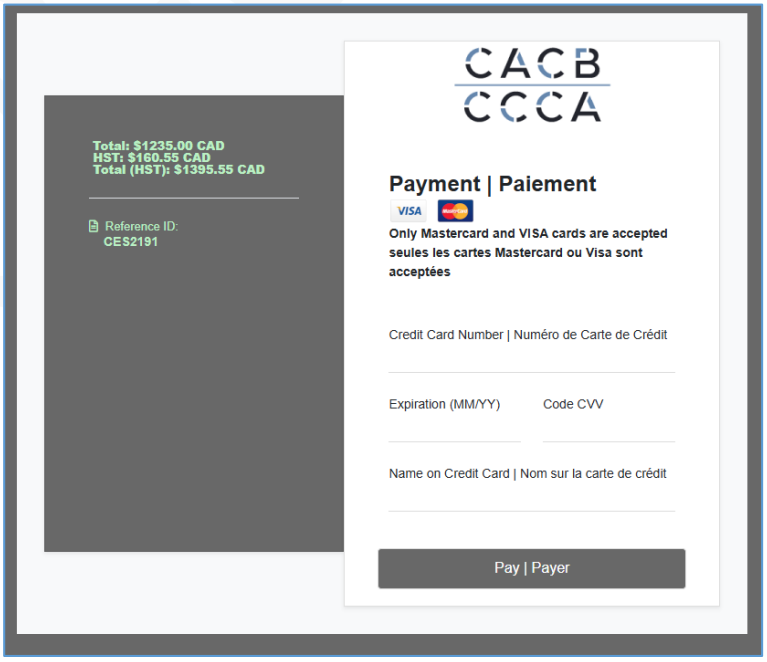

  Le CCCA confirmera la réception du paiement par courriel, à l'adresse qui apparaît au dossier.
  Un courriel de suivi vous fournira ensuite des instructions sur les prochaines étapes.

Documents requis

Après avoir rempli votre demande de certification en ligne, veuillez fournir au CCCA les documents justificatifs requis selon votre mode de certification.

Pour les modes 3 à 6 :

- Le relevé officiel, ou une copie certifiée conforme, de tous les cours suivis pour toutes les parties du grade professionnel, y compris sa traduction officielle si le document original n'est pas en français ou en anglais.
- Une copie certifiée conforme de tous les grades, y compris leur traduction officielle si les documents originaux ne sont pas en français ou en anglais.
- Une lettre d'admission ou d'acceptation montrant la continuité si le grade ou le diplôme est le résultat de plusieurs grades ou de différentes écoles ou établissements d'enseignement.
- Le programme officiel des cours, ou une copie certifiée conforme, qui décrit le programme professionnel en architecture, y compris une traduction officielle si les documents originaux ne sont pas en français ou en anglais ou toute documentation équivalente. Le syllabus du programme officiel doit correspondre aux années de vos études (**voir ici si nous avons déjà le syllabus de votre programme dans notre bibliothèque d'annuaires de cours**) et doit comprendre :
  - la description officielle de chaque cours figurant sur votre relevé de notes officiel et pertinent pour les domaines de formation de la Norme canadienne de formation; et
  - la répartition des heures de contact/étude pour chaque cours figurant sur votre relevé de notes officiel.
- Une liste de vos projets académiques d'ateliers réalisés tout au long du programme d'architecture, comprenant une brève description de chaque projet. Ce document **ne doit pas dépasser 4 pages**, et aucune image n'est requise.
- Optionnellement, vous pouvez soumettre un portfolio de travaux d'ateliers. Bien que non obligatoire, soumettre un portfolio est recommandé, car cela pourrait renforcer votre candidature. Seules les **soumissions électroniques** du portfolio de travaux académiques en design seront acceptées. Le portfolio devrait inclure des copies de travaux individuels réalisés dans les ateliers du programme d'architecture. Il doit inclure au moins le projet final et/ou deux autres projets réalisés au cours des deux dernières années du programme.

Pour les modes 1 et 2 :

- Les relevés officiels ou des copies certifiées conformes des cours complétés au baccalauréat et à la maîtrise.

Après l'envoi de votre demande

- **Accusé de réception**
  Vous recevrez un courriel de confirmation automatique. Veuillez vous assurer que vos coordonnées sont à jour

- **Examen préliminaire**
  L'équipe administrative du CCCA vérifiera que votre demande est complète. Il est possible que nous communiquions avec vous pour obtenir des précisions ou des documents supplémentaires.

- **Processus d'évaluation**
  Les demandes complètes suivent le processus d'évaluation, conformément aux procédures du CCCA et à la norme canadienne de formation (NCF).
  Le Comité d'évaluation maintient une pleine supervision de l'ensemble des dossiers afin d'assurer l'équité et la conformité avec de la NCF.

- **Délais de traitement**
  Les délais peuvent varier selon le volume de demandes et du mode de certification.

- **Notification de la décision**
  Vous recevrez une lettre par courriel indiquant le résultat de votre évaluation et les étapes suivantes.

Pour de plus amples renseignements, veuillez nous envoyer un courriel à academiccertification@cacb.ca

CACB-CCA